Marie-Hélène Liebhauser Grand-Pont 48 1950 Sion



+41 79 503.52.15 mhlieb@bluewin.ch www.chantonslajoie.ch

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la rentrée du jardin d'enfants aura lieu le

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

L'accueil des enfants se fait le matin à partir de 8h30 et l'après-midi à partir de 13h30. Pour chaque enfant la rentrée se fait selon leur jour d'inscription.

Vous trouverez ci-joint la ligne pédagogique, le règlement, des informations utiles pour la rentrée, ainsi que le formulaire d'inscription que vous voudrez bien nous renvoyer dûment rempli.

Pour l'enfant inscrit et qui aura trois ans dans le courant de l'année, veuillez me renvoyer le formulaire avec vos jours préférentiels mais son entrée se fera selon entente. Si vous renoncez à mettre votre enfant durant cette année, merci de me l'avertir rapidement et me renvoyer le formulaire d'inscription en me le notifiant sous remarques particulières.

Dans l'attente de cette rentrée et la joie de faire votre connaissance et celle de votre enfant, je vous prie de recevoir, chers parents, mes meilleures salutations.

Marie-Hélène Liebhauser

Marie-Hélène Liebhauser Rue du Grand-Pont 48 1950 Sion



+41 79 503.52.15 mhlieb@bluewin.ch www.chantonslajoie.ch

Notre histoire

C'est en 1969 que Chantons la Joie a vu le jour pour la première fois dans la vielle ville de Sion. En effet, c'est Marie-Hélène Liebhauser qui, sous un élan pionnier, fonde ce lieu unique au sommet du Grand-Pont. Chantons la Joie a accueilli les enfants des familles d'une génération à l'autre et aujourd'hui, jour après jour, l'équipe éducative continue à accompagner les enfants dans leurs découvertes, apprentissages et ceci en collaboration étroite avec les parents.

Nos principes éducatifs

Contrairement aux crèches qui répondent tout d'abord à un besoin de garde, le jardin d'enfants prépare l'enfant à la vie en collectivité et stimule son développement sur les plans socio-affectif, cognitif et moteur pendant sa période préscolaire. Il est une transition vers le milieu scolaire et les horaires et les vacances sont basés sur ce modèle là.

Chaque enfant est unique. Pour cette raison, l'approche repose sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant en respectant son rythme et ses besoins. C'est à travers l'expérimentation, l'observation, le mouvement et son imagination que l'enfant va renforcer son potentiel de manière ludique. Les jeux libres, dirigés, les activités créatives, les cours de rythmique et de musique font partie intégrante du programme éducatif.

Nos axes d'activités

- Le mouvement : rondes, rythmique, jeux moteurs.
- La créativité: musique, chansons, activités créatives et manuelles.
- Les leçons : fiches et travail sur les notions de pré-écriture et pré-lecture.

Nous élaborons notre propre ligne pédagogique en nous inspirant de différentes méthodes reconnues. Notre but est de proposer une approche variée, adaptée et ludique pour les enfants.

Notre règlement

- 1. Nous accueillons les enfants le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Le matin de 8h30 à 12h (départs entre 11h15 et 12h selon la disponibilité des parents) et l'après-midi de 13h30 à 17h (départs entre 16h15 et 17h selon la disponibilité des parents). Le Mercredi le jardin d'enfants est fermé.
- 2. Durant l'année, le jardin d'enfants suit les mêmes vacances et congés scolaires que l'école enfantine (1H-2H) de la ville de Sion.
- 3. Le jardin d'enfants est ouvert pour les enfants à partir de 3 ans révolus pour autant qu'ils aient acquis l'apprentissage de la propreté.
- 4. A son entrée au jardin d'enfants, l'enfant apporte une paire de pantoufles et un tablier-blouse avec une ganse pour le suspendre. Prière de marquer ses affaires à son nom.
- 5. Pour la pause du matin ou de l'après-midi, donnez à votre enfant un fruit ou une toute petite collation. Prenez aussi la peine de marquer au nom de l'enfant la boîte à goûter, la gourde ou la bouteille.
- 6. Les enfants ne viendront au jardin d'enfants et ne rentreront seuls à la maison qu'avec l'autorisation des parents. L'éducatrice sera avertie si une tierce personne est autorisée à venir chercher l'enfant.
- 7. En cas de maladies contagieuses avérées telles que : varicelle, rougeole, angines à streptocoques, etc. les parents sont priés de garder les enfants à la maison.

- 8. L'éducatrice est disponible pour les parents qui désirent des renseignements ou un éventuel entretien concernant leur enfant. Ils sont encouragés à collaborer étroitement avec cette première.
- 9. Avec le matériel de récupération, il est possible de faire des bricolages. En cas de besoin précis, nous nous permettrons de vous en demander durant l'année scolaire.
- 10. L'éducatrice fait tout son possible pour contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants et instaurer ainsi un climat de confiance avec les familles.
- 11. Le jardin d'enfants ne prend aucune responsabilité pour les objets personnels non récupérés.

Écolage

1. Les frais d'écolage s'élèvent par mois à :

CHF 150.- pour les enfants venant 1 demi-journée par semaine

CHF 230.- pour les enfants venant 2 demi-journées par semaine

CHF 290.- pour les enfants venant 3 demi-journées par semaine

CHF 350.- pour les enfants venant 4 demi-journées par semaine

2. Le <u>mardi</u> un cours de <u>Rythmique</u> de 30 minutes est donné par Catherine Grand, le matin et l'après-midi. Une finance supplémentaire de CHF 25.- par mois est demandée pour les enfants qui sont inscrits à une de ces demi-journées.

Ainsi, le <u>vendredi</u> un cours d'<u>Initiation Musicale</u> de 30 minutes est donné par Marie Héritier, le matin et l'après-midi. Un financement supplémentaire de CHF 20.- par mois est aussi demandé pour ce cours. Le cours de Rythmique commence au début du mois d'octobre et celui de Musique au mois de novembre.

- 3. Tant que l'enfant est inscrit l'écolage est obligatoire.
- 4. Le mois de septembre sera facturé un 1/2 mois. Tous les autres mois se paient en plein y compris les mois durant lesquels il y a les vacances ainsi que le mois de juin. L'écolage est calculé sur l'année scolaire et divisé par 9 mois 1/2.
- 5. L'écolage est payable au début de chaque mois sur le compte bancaire Raiffeisen-Sion IBAN CH21 8080 8009 0458 5908 0 au nom de Marie Hélène Liebhauser. Une déduction de 10% est accordée sur l'écolage lorsque deux enfants de la même famille sont inscrits la même année.
- 7. Les jours fériés ainsi que es absences pour cause de maladie peuvent être remplacés.
- 8. Tout autre motif de déduction et de rattrapage tel que vacances personnelles ne sera accordé.
- 9. Les parents désirant retirer leur enfant du jardin d'enfants sont priés d'avertir un mois à l'avance.
- 10. En cas d'absence de l'éducatrice (maladie, accident ou empêchement) celle-ci est remplacée dans la mesure du possible.

Marie-Hélène Liebhauser Rue du Grand-Pont 48 1950 Sion



+41 79 503.52.15 mhlieb@bluewin.ch www.chantonslajoie.ch

Formulaire d'inscription 2022-2023 (à retourner dûment rempli et signé SVP)

				Prénom Religion		
Nom et prénom du père Profession						
Nom et prénom de la mère						
Adresse complète						
Téléphone Natels Adresse mail						
Remarques particulières						
Durant l'année scolaire, l'enfant est inscrit soit pour le matin soit pour l'après-midi. Veuillez indiquer dans chaque case, l'horaire de présence de votre enfant :						
J'inscris mon enfant pour : (cochez les cases)						
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Matin			RÉSERVÉ POUR LES			
Après-midi			ATELIERS			
Ayant pris connaissance du fonctionnement et du règlement, je m'engage à les respecter. Lieu et date						
Signature						

Il n'y aura pas de lettre de confirmation à l'inscription.